



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DE MÉDECINE

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

DÉCANAT

CMU - rue Michel-Servet 1 | CH-1211 Genève 4

Genève, le 3 novembre 2005

Prof. Charles Bader
Vice-Doyen

Ligne directe: +41 (0) 22 379 53 96
Ligne administrative: +41 (0) 22 379 50 28
Fax direct: +41 (0) 22 379 53 11

22-pv-ce-26_09_05/arp-cv

T. Agoristas, A. Andreoli, C. Bader, J.-F. Balavoine, A. Baroffiio, J.-P. Bernard, L. Bernheim, G. Bondolfi, Ph. Botteron, G. Braedle, H. Bounameaux, B. Brinkley, Ph. Chastonay, M. Collart, P. Dayer, Ph. Dussoix, S. Fernandez, S. Ferrari, G. Haarmann, Ph. Huber, M. Kondo-Oestreicher, M. Neerman-Arbez, M. Nendaz, A. Perrelet, A. Perrier, C. Piguet, H. Stalder, J. Samson, M. Serafin C. Villos, N. Vu, A. Wohlwend
Avec la participation de B. Kayser

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SÉANCE n°22 DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2005

Présents: T. Agoristas, J.-F. Balavoine, A. Baroffiio, J.-P. Bernard, G. Bondolfi, G. Braedle, H. Bounameaux, Ph. Chastonay, M. Collart, P. Dayer, Ph. Dussoix, S. Fernandez, G. Haarmann, M. Kondo-Oestreicher, M. Neerman-Arbez, M. Nendaz, A. Perrier, H. Stalder, J. Samson, M. Serafin C. Villos, N. Vu, A. Wohlwend, B. Kayser

Excusés: C. Bader, L. Bernheim, Ph. Botteron, B. Brinkley, S. Ferrari, Ph. Huber, A. Perrelet, C. Piguet

En l'absence de Charles Bader, la séance est présidée par le Prof. Arnaud Perrier, membre du BUreau de la Commission d'Enseignement.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2005

Procès-verbal accepté sans aucun commentaire

2. Présentation de nouveaux membres de la Commission d'Enseignement

- Dr Mauro Serafin, membre ex-officio, en remplacement du Prof. Alain Perrelet à la fonction de coordinateur des examens précliniques
- Profe Martine Collart, ad personam.
- Dre Anne Baroffio-Barbier, ad personam.
- Dr Guido Bondolfi, ad personam.

3. Mutation et nouvelle règle de participation à la Commission d'Enseignement

En l'absence du Prof. Bader, ce point est remis à la prochaine séance

4. Bologne: état des lieux

a. Projet de la Faculté de Médecine

B. Kayser présente deux documents préparé par le groupe de travail « Bologne » qu'il préside. Ces réflexions, qui ont été présentées au Collège des Professeurs du 12 septembre dernier, sont une prise de position de la Faculté sur l'application des principes de Bologne aux études médicales. Les modalités de cette application n'ont pas encore déterminé, donc tout reste ouvert.

Pour rappel, le but de Bologne est une harmonisation de la structure des études universitaires en Europe, et de permettre plus de mobilité aux étudiant-e-s. Le cursus d'études est découpé en un Bachelor (3 ans, 180 ECTS) et un Master (90-120 ECTS). Toutefois, pour les études de médecine, en raison de la loi fédérale sur les professions de la santé et conformément avec l'Europe, la durée des études reste 6 ans (soit 60 ECTS supplémentaires).

En principe les étudiant-e-s avec un titre de Bachelor d'une autre faculté de médecine suisse seront accepté-e-s par une autre faculté suisse sans condition pour le Master. Pour les étudiants venant d'une université hors de la Suisse, l'étudiant-e pourrait être accepté-e sur la base d'un dossier.

La prise de position de la Faculté de médecine de Genève sur les propositions de la CIMS (Conférence Interfacultaire Médicale Suisse) pour l'application des principes de la Déclaration de Bologne aux études en médecine en Suisse est acceptée à l'unanimité, sauf 2 absentions (vote à main levée).

Cette prise de position sera également discutée au Conseil de Faculté du 11 octobre 2005 pour un dernier aval.

Dès cet automne, en cas d'acceptation par le Conseil de Faculté, le groupe de travail se penchera, en travaillant étroitement avec les comités des années pré-cliniques et des années cliniques sur l'adaptation concrète des recommandations finales de la CIMS aux études médicales de notre faculté.

Ceci devra s'opérer en harmonie avec les 4 autres facultés de médecine suisses et les développements européens sans diminuer la qualité et la spécificité du curriculum genevois.

b. Compte rendu de la réunion GT CIMS-Bologne et du Collège des doyens avec la FMH du 9 et 10 septembre

En l'absence du Prof. Charles Bader, ce point est remis à une prochaine séance.

5. Présentation du programme microscope virtuel

La Dre Annelise Wohwland présente le site de microscopie virtuelle (<http://vslwww.unige.ch>), site qui a été soumis et accepté par la commission informatique et financé en partie par la faculté. Son accès est actuellement libre sans mot de passe.

Ce site fonctionne comme une base de données où il est possible de :

- Scanner, regarder, comparer et archiver des coupes, des lames, des frottis et des images.
- Choisir une image avec ou sans légende.
- Poser des questions aux étudiants.
- Créer un parcours d'apprentissage pour les étudiants.
- Evaluer l'enseignement avec la possibilité de comparer les réponses.

Cet outil a été utilisé pour la première fois comme support d'apprentissage officiel lors TP d'histologie de 1ère année en 2004-2005. Il sera également utilisé, dès la rentrée 2005-2006, pour les TP d'histologie des 2^e et 3^e années.

Le scanning des lames se fait sous la responsabilité du Dre Wohwland, mais l'expertise du matériel est du domaine de l'enseignant-e et/ou du responsable de la discipline. Cependant, la mise à jour se fait à distance par l'enseignant-e.

L'intérêt de cet outil est qu'il est non seulement un support d'enseignement, mais également de révision. Toutefois pour le moment, il n'est nullement envisagé de supprimer les boîtes de coupes utilisées pour l'enseignement de certaines disciplines (par exemple en pathologie). D'autre part, cet outil peut également servir pour la recherche en donnant la possibilité de chercher des images pour l'illustration d'articles.

Certes, il faut un PC et une connexion Internet pour accéder à cet outil. Pour rappel, avec une antenne, il est possible de se connecter à différents endroits de la BFM gratuitement. Il est possible d'avoir des prix préférentiels pour l'achat d'un PC en s'adressant aux moniteurs informatiques.

La Dre Wohwland est à disposition pour toute collaboration en fonction de l'intérêt de chaque responsable d'enseignement. Actuellement la dermatologie, l'hématologie et la pathologie ont manifesté un intérêt de collaboration.

6. Mimosa 2005: présentation des résultats

A. Perrier présente la répartition budgétaire des 300'000 Frs mis à disposition par la Faculté de Médecine pour Mimosa « Enseignement » 2005 soit la même somme que l'an dernier. La répartition est de 50% pour la partie du contact direct et 50% pour la partie responsabilité et développement pédagogique (l'an dernier répartition respectivement de 1/3, 2/3).

Une nouveauté par rapport à l'an dernier : apparition de la rubrique « Budget Enseignement » correspondant aux heures des différents praticiens (CC, DC, unités, AMC, CMA, etc.), qui sont rémunérés sur le budget facultaire « Enseignement », par conséquent, redistribution de cet argent à l'enseignement. L'an passé, l'attribution était faite aux départements où les praticiens exerçaient leur enseignement.

La dépense de cette somme est uniquement du fonctionnement et doit se faire dans l'année en cours. Toutefois, sur demande auprès de Mme Christina Bouldin, il est tout à fait possible de reporter le solde non dépensé 2005 pour l'année 2006, mais uniquement pour la somme Mimosa.